

Pourquoi vous assurer chez AXA ?

■ Vous fixez librement le montant des capitaux assurés

Pour éviter les mauvaises surprises au moment d'un sinistre, vous fixez vous-même le montant des capitaux assurés.

■ Remboursement valeur à neuf

Parce qu'après un sinistre il faut pouvoir se rééquiper rapidement, AXA vous rembourse votre matériel son, vidéo, informatique et électroménager de moins de 2 ans, à leur valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre.

■ Garantie de votre ancien logement

Quand on déménage et que l'on vend un bien il peut se passer un peu de temps pour que tout soit régularisé. Votre ancien logement est alors couvert gratuitement pendant 3 mois.

■ Garantie Tempête, Ouragan et Cyclone

Les constructions peuvent être couvertes pour toutes les conséquences des dégâts de tempête, ouragan et cyclone. Cette garantie couvre également tout le contenu mobilier.

■ C'est vous qui choisissez votre franchise

Pour une couverture maximale vous pouvez choisir un contrat sans franchise. Mais vous pouvez également choisir de baisser votre cotisation de 10% en choisissant la formule avec franchise.



Votre agence AXA

AXA toujours là pour vous protéger



Au plus proche de vous / 7 agences en Polynésie



Une relation durable / À toutes les étapes de votre vie



Un conseil reconnu / AXA, 1^{re} marque mondiale d'assurance pour la 10^e année consécutive (classement Interbrand)

Nous contacter :

40 46 16 16

contact@axa.pf

www.axa.pf

Nos agences sur Tahiti et dans les îles

• PAPEETE • LAGARDE •

Rue Lagarde (proche magasin Tati) - BP 461 - 98713 PAPEETE - Tél. 40.46.16.01 - lagarde@axa.pf

• PAPEETE • MARTIN •

Centre commercial FARE TONY - Tél. 40.50.62.62 - axamartin@axa.pf

• PUNAAUIA •

Centre Tamanu Iti - BP 380 578 - 98718 TAMANU - Tél. 40 54 33 80 - tamanu@axa.pf

• ARUE •

Immeuble Miriama PK 3,5 (Face Carrefour) - BP 14 188 - 98 701 ARUE - Tél. 40.54.20.70 - arue@axa.pf

• TARAVALO •

Immeuble Chonel, Route de Tautira - BP 8114 - 98 719 TARAVALO - Tél. 40 54 75 53 - taravao@axa.pf

• MOOREA •

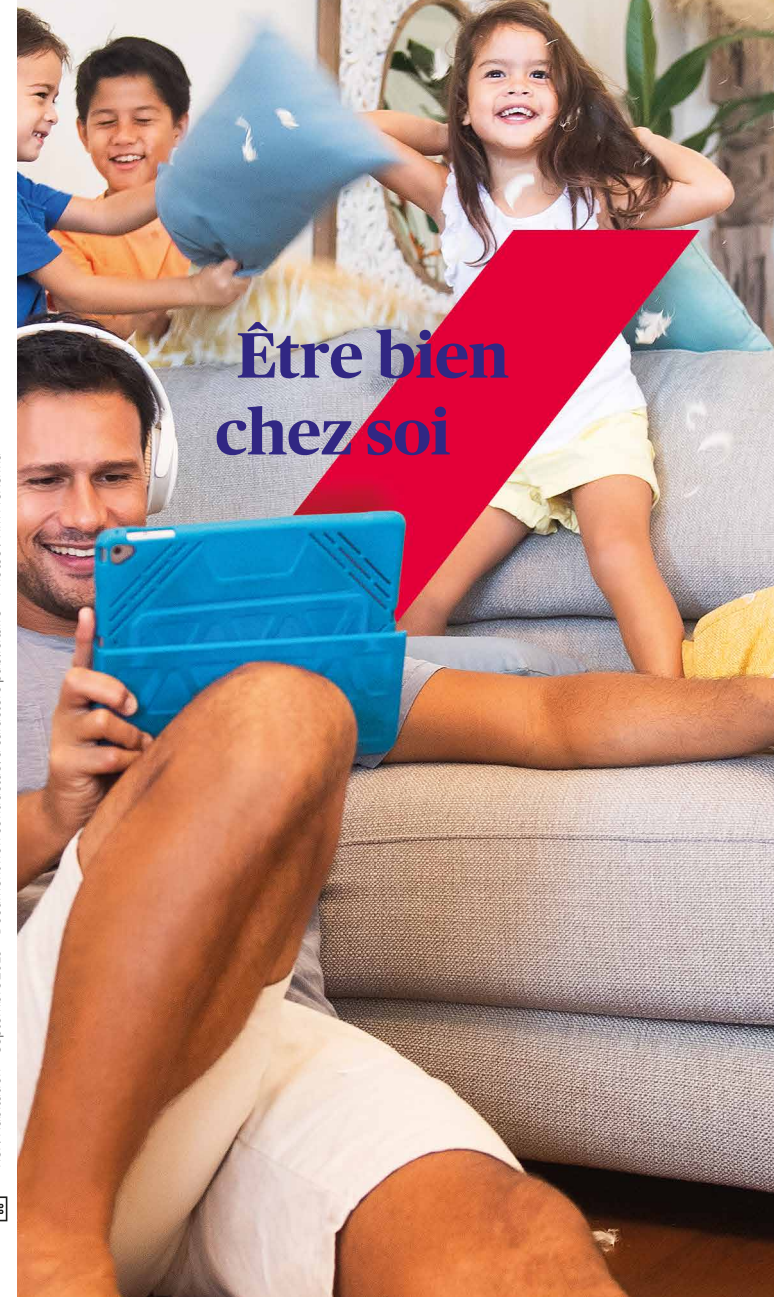
PK 6 Maharepa - Centre Ccial SOCREDO - BP 21 - 98 728 MOOREA - Tél. 40 55 01 10 - moorea@axa.pf

• RAIATEA •

Immeuble Vairahi - BP 890 - 98 735 UTUROA - Tél. 40 60 01 15 - raiatea@axa.pf



Assurance Habitation



Être bien
chez soi

Ref: Habitation - Septembre 2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire - Photos: Tim McKenna



Votre logement est unique, votre assurance aussi !

Votre appartement, votre fare principal ou votre maison de vacances accueille votre famille, abrite vos biens et tous vos souvenirs. Locataire ou propriétaire, protégez votre habitation et tout ce qu'il y a dedans est essentiel.

Des solutions simples, souples et sur-mesure pour protéger votre habitation et vos biens.

Chez AXA, toutes les formules multirisque habitation proposent une couverture relative aux principaux risques du foyer que vous soyez responsable ou victime. Des garanties à la carte s'adaptent ensuite à vos besoins et à votre budget.

Les AXA

■ UNE INDEMNISATION RAPIDE

En cas de sinistre, la délégation AXA Polynésie française a tous les pouvoirs pour étudier votre dossier, exercer les recours envers les tiers et surtout vous indemniser rapidement.

■ UNE ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE INCLUSE

d'office dans les garanties de base et sans surprime.

“ Assurez ce que vous voulez, payez uniquement ce que vous assurez ! ”

Garanties	Inclus	C'est vous qui choisissez
INCENDIE ET ÉVÈNEMENTS ASSIMILÉS Dégâts causés à votre habitation et à vos biens par les incendies, les explosions, les implosions, la fumée et la foudre. Dommages matériels causés par les secours.	✓	
ATTENTAT ET ACTE DE TERRORISME Dommages matériels causés à votre habitation par un incendie ou une explosion suite à un attentat, un sabotage ou un acte de terrorisme.	✓	
DÉGÂT DES EAUX Dommages causés par une fuite d'eau, par la rupture de conduites non enterrées ou par des infiltrations.	✓	
RESPONSABILITÉ CIVILE de la vie privée Dommages que vous ou vos proches pouvez occasionner à autrui, par imprudence ou par négligence (par exemple lors de la pratique de sports ou de loisirs, par vos animaux domestiques...)	✓	
RESPONSABILITÉ SÉJOUR VOYAGE Dégâts matériels causés par l'assuré pendant un voyage.	✓	
APPAREILS ÉLECTRIQUES Dégâts causés à vos appareils électriques et électroniques suite à une action de l'électricité notamment la surtension, la foudre ou à un mauvais fonctionnement		✓
TEMPÊTE, OURAGAN ET CYCLONE Dégâts causés à l'habitation et son contenu mobilier en cas de tempête, ouragan et cyclone.		✓
VOL ET VANDALISME AU DOMICILE Indemnisation en cas de vol ou tentative de vol dans votre habitation et protection contre la destruction ou la détérioration de biens en cas de vandalisme.		✓
INSTALLATIONS EXTÉRIEURES (dommages causés aux portails, installations piscines, mobilier extérieur)		✓
RESPONSABILITÉ CIVILE entre les membres de la famille		✓
BRIS DE VITRES ET APPAREILS SANITAIRES Dégâts en cas de bris de vitres des fenêtres, vérandas, porte-fenêtre, baies vitrées... etc.		✓

Des services d'assistance pour vous accompagner en cas de sinistre

Tout laisser derrière soi, trouver un logement provisoire, repenser l'organisation de sa vie quotidienne... autant de soucis auxquels vous pouvez être confronté en cas de sinistre. Nos services d'assistance, peuvent compléter les garanties de votre contrat Habitation pour regagner plus rapidement votre domicile ou vous aider à retrouver plus vite une vie normale après un sinistre.

- Transport et relogement à l'hôtel
- Logement provisoire
- Prise en charge des trajets
- Transport des enfants mineurs
- Prise en charge de la pension pour animal de compagnie
- Garde du domicile par un vigile
- Frais de déménagement
- Location d'un véhicule utilitaire

